EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 17 mai 2010

Président Secrétaire : M. REBSAMEN

Membres présents

: M. BORDAT

: M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU -Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI · Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés

: Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS)

Membres absents

: M. ALLAERT - M. HELIE

OBJET DE LA DELIBERATION

Personnel municipal - Modification du tableau des effectifs - Passation de contrat

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Il convient, en premier lieu, de procéder à une modification du tableau des effectifs pour l'adapter à l'évolution des besoins des services.

Il s'agirait de supprimer dix-sept postes et parallèlement d'en créer dix-sept autres, dans les conditions suivantes.

Services	Postes à supprimer	Postes à créer
Sports	1 contrôleur de travaux	1 éducateur des activités physiques et sportives
Architecture-Bâtiments- Ateliers	1 adjoint administratif	1 attaché
Culture . Musées . Muséum . Conservatoire . Ville d'Art et d'Histoire . Musée des Beaux-Arts	8 adjoints techniques 1 rédacteur 1 assistant qualifié de conservation 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique 1 inspecteur du secteur sauvegardé 1 attaché de conservation à 27 h	8 adjoints du patrimoine 1 attaché 1 bibliothécaire 1 professeur 1 attaché de conservation du patrimoine 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet

 Direction de la Petite
 1 adjoint technique
 1 auxiliaire de puériculture

 Enfance
 1 rédacteur
 1 attaché

Le ComitéTechnique Paritaire, consulté, a émis un avis favorable à ces propositions.

En second lieu, en l'absence de candidatures statutaires adaptées, il est proposé de pourvoir un poste de chargéde la maîtrise d'œuvre d'insertion sur les chantiers de travaux par le recrutement d'un agent non-titulaire engagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3 - alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cette personne serait chargée de mettre en place des clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics detravaux passés avec les entreprises ainsi que d'assurer leur suivi et leur bonne exécution.

- Cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux.
- Conditiors de recrutement : diplôme de niveau II.

La rémunération de cet agent comprendrait, en plus du traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et indemnité de missions) sinsi qu'une prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider les créations et suppressions de postes proposées dans le rapport, qui prendront effet le 1er juin 2010 ;
- 2 m'autoriser à engager, par un contrat de trois ans, la personne à laquelle seront confiées les fonctions de chargé de la maîtrise d'œuvre d'insertion ;
- 3 décider que la rémunération de cet agent sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- 4 dire que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifigéFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

27 MAI 2010



RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extraît Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉLE 27/05/2010